Burundi : six enfants accusés d'outrage à chef d'Etat remis en liberté provisoire

@rib News, 07/06/2016 â€“ Source Xinhua La porte-parole de la Cour SuprÃªme, AgnÃ¨s Bangiricenge, a annoncÃ© mardi que six Ã©lÃ¨ves mineurs accusÃ©s d'outrage envers le chef de l'Etat, Pierre Nkurunziza, et qui avaient Ã©tÃ© incarcÃ©rÃ©s, Ã©tÃ© remis en libertÃ© provisoire au moment oÃ¹ le dossier de cinq autres qui sont majeurs va suivre le cours normal.
"Aujourd'hui, Ã l'issue d'une audience de contrÃ´le de la rÃ©gularitÃ© de leur dÃ©tention, le juge des mineurs les a remis en libertÃ© provisoire", a annoncÃ© AgnÃ¨s Bangiricenge, qui a indiquÃ© que leur dossier a Ã©tÃ© instruit selon la procÃ©dure particuliÃ¨re aux mineurs dÃ©linquants en conflit avec la loi.
Ces mineurs dÃ©linquants pourront Ãªtre internÃ©s dans des centres de rÃ©Ã©ducation qui ont Ã©tÃ© conÃ§us pour les mir en conflit avec la loi au Burundi. Elle a annoncÃ© aussi le sort d'un autre groupe de cinq Ã©lÃ¨ves majeurs poursuivis pour la mÃªme infraction d'outrage envers le chef de l'Etat. "Pour ces dÃ©linquants majeurs, leur dossier suivra le cours normal", a expliquÃ© la porte-parole de la Cour SuprÃªme au cours d'une dÃ©claration lue sur les ondes de la radiotÃ©lÃ©vision nationale du Burundi. Les 11 Ã©lÃ¨ves ont Ã©tÃ© accusÃ©s d'outrage au chef de l'Etat pour avoir caricatur une photo de ce dernier se trouvant dans un des manuels scolaires et d'y avoir mis un commentaire outrageant. Ces Ã©lÃ¨ves frÃ©quentaient trois Ã©tablissements secondaires en commune et province de Muramvya au centre du pays.